

Lettre ouverte à Madame la Conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten

Par courriel

Il y a urgence à sauver Bernard Rappaz ! La Suisse ne doit pas entériner l'«auto-peine de mort» !

Madame la Conseillère d'Etat, Chère Madame,

Je voudrais en premier lieu remercier le Canton du Valais de m'avoir autorisé à rencontrer Bernard Rappaz au quartier cellulaire de Genève. La situation de Bernard Rappaz est connue et sa grève de la fin irrite plus d'uns. On ne peut me reprocher d'être un supporter du chanvrier et rien ne nous destinait à nous rencontrer.

A ma connaissance, il y a deux situations de grèves de la faim de très longue durée, celle de Mme Françoise Manuella Crettaz, dans le Canton de Vaud, et celle de M. Bernard Rappaz, en Valais.

Dans les mêmes conditions, Mme Crettaz bénéficie actuellement d'une inaptitude médicale à être incarcérée en régime ordinaire pour une période de 3 à 6 mois avec un jugement du juge vaudois d'application des peines de la remettre provisoirement en liberté.

M. Rappaz doit, le 3 décembre prochain, assister à son deuxième procès et il me paraît éthiquement défendable qu'un inculpé puisse assister avec toutes ses facultés physiques et psychiques à son procès.

A situation exceptionnelle, solution exceptionnelle ! La Société doit urgemment se donner le temps de la réflexion sur ce type de situation et sur les diverses offres de payer sa dette envers elle. On ne peut accepter la mort d'un détenu, sans avoir utilisé toutes les possibilités qui s'offrent à nous et l'inaptitude prononcée pour Mme Crettaz, ne serait-ce que par égalité de traitement dans notre pays, ne peut être écartée.

Pour ces raisons, je vous fais la demande, Madame la Conseillère d'Etat

- de nommer dans les plus brefs délais un expert-médecin pouvant se prononcer sur l'inaptitude de M. Bernard Rappaz de poursuivre actuellement sa détention,
- et d'organiser, dans les meilleurs délais, un symposium réunissant les différents acteurs, soit les juges, médecins, avocats, éthiciens, politiques, médias et détenus, afin de, toutes et tous, redevenir acteurs et non spectateurs d'une situation sans précédent et qui mérite toute notre réflexion.

Dans l'espoir d'une décision difficile et courageuse, permettant à Monsieur Bernard Rappaz de rester en vie, recevez, Madame la Conseillère d'Etat, Chère Madame, mes respectueuses et très cordiales salutations.



Dr Jean-Charles Rielle
Médecin, conseiller national

Genève, le 3 novembre 2010

079 376 41 96 – jcrielle@parl.ch

Copies par courriel :

- **Dr Hans Wolff**, médecin adjoint responsable, Département de médecine communautaire et de premier recours, Unité de médecine pénitentiaire, HUG, Genève
- **M. Georges Seewer**, Directeur des établissements pénitentiaires, Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration, Valais